GROUPE SCOLAIRE LA CIGOGNE/VICTOR HUGO
Liste de matériel CM1 Année Scolaire 2020-2021

Pour la trousse :
- 1 stylo à encre ou stylo effaçable bleu
- cartouches d'encre (bleu effaçable) ou recharges pour stylo effaçable
- 1 effaceur (si stylo à encre) (+4 en réserve)
- 4 stylos à bille noir, vert, bleu et rouge (pas de 4 couleurs) (+4 en réserve)
- 1 bâton de colle (+4 en réserve)
- 1 gomme
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 crayon papier HB (+4 en réserve)
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 règle plate transparente 20cm ou 30cm
- 2 surligneurs de couleurs différentes

Les réserves sont à amener à l'école dans un sachet ou trousse à part pour le jour de la rentrée.

Pour le cartable :
- 1 agenda
- 1 ardoise + 4 feutres
- 1 grand classeur rigide 4 anneaux format A4 (couleur et motif au choix)
- un trieur (9 compartiments)
- 1 équerre
- 1 compas (avec crayon de préférence)
- 12 crayons de couleur, 12 feutres
- 1 calculatrice (la plus simple possible, pas de calculatrice collège)
- 1 dictionnaire (de votre choix)
- 1 porte-vues (80 vues)
- 2 paquets de mouchoirs (à réapprovisionner au cours de l'année selon besoin) (**pas de grande boite distributeur !!!**)
- 1 vieux chiffon pour peinture
- 1 protection pour peinture (vieux T-shirt ou chemise de papa ou maman)
- 1 sous-main (facultatif)

Prévoir une tenue pour les activités sportives.

Tout le matériel (chaque crayon, stylo, crayon couleur...) doit porter le nom de l'enfant.

Pour la rentrée du 1er septembre 8h00, merci de :
- prévoir **tout le matériel** ci-dessus bien étiqueté et débarrassé des emballages,
- prévoir **25€** en espèces ou chèque à l'ordre de l'OCCE : 13€ de cotisation OCCE qui servent à des dépenses événementielles au cours de l'année et 12€ pour le reste du matériel commandé par l'école (cahiers, feuilles classeur, ...),
- apporter une **attestation d'assurance** sur laquelle figurent : **nom, prénom** de l'enfant, **période de validité** (année scolaire 2020-2021) ainsi que les garanties **« responsabilité civile »** et **« individuelle corporelle »** (ou **« individuelle accident »**).

GROUPE SCOLAIRE LA CIGOGNE/VICTOR HUGO
Liste de matériel CM1 Année Scolaire 2020-2021

Pour la trousse :
- 1 stylo à encre ou stylo effaçable bleu
- cartouches d'encre (bleu effaçable) ou recharges pour stylo effaçable
- 1 effaceur (si stylo à encre) (+4 en réserve)
- 4 stylos à bille noir, vert, bleu et rouge (pas de 4 couleurs) (+4 en réserve)
- 1 bâton de colle (+4 en réserve)
- 1 gomme
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 crayon papier HB (+4 en réserve)
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 règle plate transparente 20cm ou 30cm
- 2 surligneurs de couleurs différentes

Les réserves sont à amener à l'école dans un sachet ou trousse à part pour le jour de la rentrée.

Pour le cartable :
- 1 agenda
- 1 ardoise + 4 feutres
- 1 grand classeur rigide 4 anneaux format A4 (couleur et motif au choix)
- un trieur (9 compartiments)
- 1 équerre
- 1 compas (avec crayon de préférence)
- 12 crayons de couleur, 12 feutres
- 1 calculatrice (la plus simple possible, pas de calculatrice collège)
- 1 dictionnaire (de votre choix)
- 1 porte-vues (80 vues)
- 2 paquets de mouchoirs (à réapprovisionner au cours de l'année selon besoin) (**pas de grande boite distributeur !!!**)
- 1 vieux chiffon pour peinture
- 1 protection pour peinture (vieux T-shirt ou chemise de papa ou maman)
- 1 sous-main (facultatif)

Prévoir une tenue pour les activités sportives.

Tout le matériel (chaque crayon, stylo, crayon couleur...) doit porter le nom de l'enfant.

Pour la rentrée du 1er septembre 8h00, merci de :
- prévoir **tout le matériel** ci-dessus bien étiqueté et débarrassé des emballages,
- prévoir **25€** en espèces ou chèque à l'ordre de l'OCCE : 13€ de cotisation OCCE qui servent à des dépenses événementielles au cours de l'année et 12€ pour le reste du matériel commandé par l'école (cahiers, feuilles classeur, ...),
- **apporter une attestation d'assurance sur laquelle figurent : nom, prénom de l'enfant, période de validité (année scolaire 2020-2021) ainsi que les garanties « responsabilité civile » et « individuelle corporelle » (ou « individuelle accident »).**